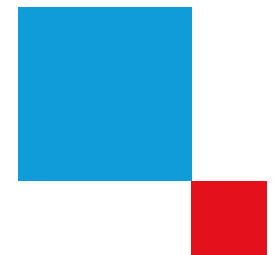


1 Le doctorat & le rôle des écoles doctorales

GÉRALDINE SCHMIDT

Conseillère scientifique et pédagogique DGESIP – MESR

Professeure à l'IAE Paris, Université Paris 1





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DGESIP



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE DOCTORAT ET LE RÔLE DES ÉCOLES DOCTORALES

Quelques éléments de cadrage et d'actualité

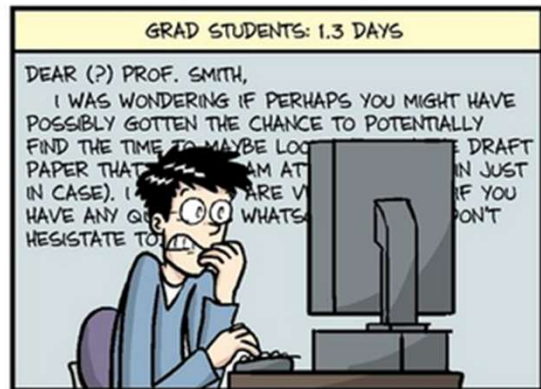
*Géraldine Schmidt,
Conseillère Scientifique et Pédagogique auprès de la Dgesip
Professeur à l'IAE Paris / Université Paris 1*

1. Préparer un doctorat hier et aujourd'hui

Hier...

le doctorant et son directeur de thèse

AVERAGE TIME SPENT COMPOSING ONE E-MAIL



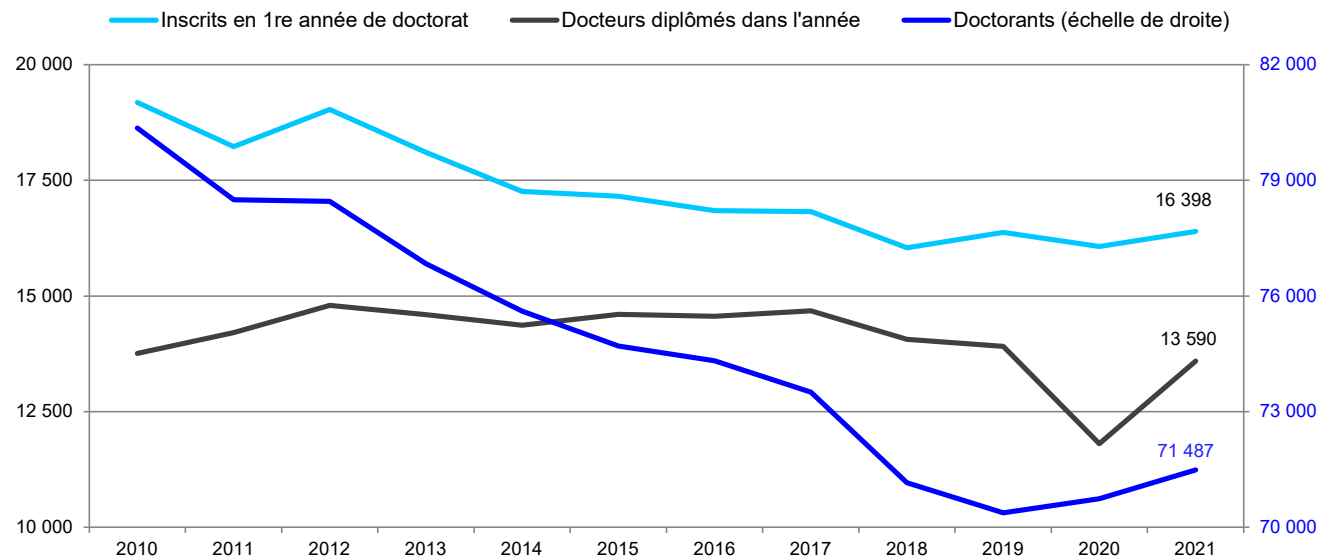
L'attractivité du doctorat en France

Une préoccupation constante

Le doctorat :

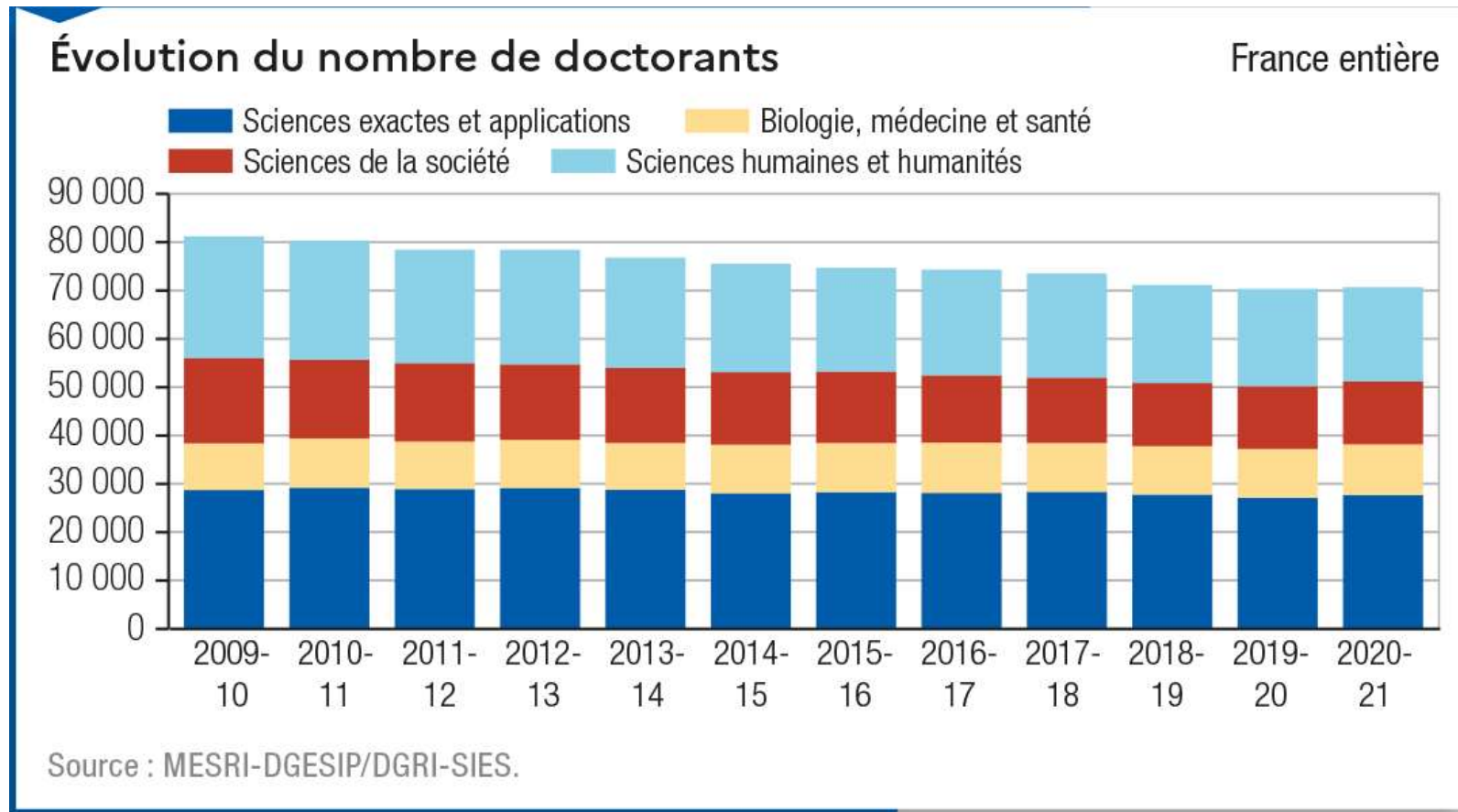
- *Un levier pour la performance du système de recherche et d'innovation*
- *Un impératif pour le renouvellement du vivier des enseignants-chercheurs*

Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs entre 2010 et 2021



Champ : France entière
Source : SIES-MESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales

Une évolution contrastée selon les domaines scientifiques



Aujourd'hui...

le doctorant dans son environnement

La formation doctorale

- Une formation à et par la recherche
- Une expérience professionnelle de recherche

Les conditions de suivi et d'encadrement

- La charte du doctorat
- Le comité de suivi individuel
- La sensibilisation/formation des encadrants

L'insertion professionnelle après le doctorat

- La valorisation des compétences
- Le lien avec les employeurs

...

Etablissement(s) accrédité(s)

(collège doctoral)

ECOLE DOCTORALE

Dir. et Conseil de l'Ecole Doctorale

Labo
A

Labo
B

Labo C



Labo
D

Labo
E

doctorants, dir. de recherche,
autres enst-chercheurs,
comités de suivi, etc.

les formations de master

monde socio-économique
et culturel

2. Le cadre juridique

L'arrêté de mai 2016...modifié par celui d'août 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032587086>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000046228975>

L'arrêté du 25 mai 2016

fixe les missions des Ecoles Doctorales (ED)

- ✓ La politique d'admission des doctorants et l'information correspondante,
 - ✓ La recherche de financements
 - ✓ L'organisation de la formation doctorale
 - ✓ L'organisations des échanges scientifiques
- ✓ La formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique
 - ✓ La science ouverte et les relations avec la société
 - ✓ La démarche qualité de la formation
 - ✓ Les comités de suivi individuels
 - ✓ Le suivi et l'insertion professionnelle
 - ✓ L'ouverture internationale

*NB : La formation doctorale est confiée aux ED en 2002 (arrêté du 25 avril)
et l'insertion professionnelle des docteurs en 2006 (arrêté du 7 août)*

L'arrêté du 26 août 2022 *vient modifier celui de 2016*

notamment sur :

- La visibilité du doctorat (pour des étudiants français et étrangers)
 - *Dénomination sur thématiques et compétences fortes de l'ED*
- L'intégration masters / formations doctorales / unités de recherche
 - *Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) ou Ecoles Graduées*
- Le renforcement des exigences / intégrité scientifique
 - *dans la charte + le serment au moment de la soutenance*
- La possibilité de réaliser la recherche dans une organisation hors ESR
 - *Convention tripartite*

L'arrêté du 26 août 2022 vient modifier celui de 2016

Suite :

- La composition du conseil de l'ED
 - *Au moins 20 % du total des membres sont : des doctorants élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale + des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées*
- La clarification du rôle et du fonctionnement du comité de suivi
 - *Durant toute la durée du doctorat et avant chaque nouvelle inscription*
 - *Évalue les conditions de la formation + les avancées de la recherche, en 3 étapes*
 - *Prévention et alerte en cas de conflit, discrimination, harcèlement*
- Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes

3. Caractéristiques actuelles des doctorats

Quelques chiffres

La durée de préparation de la thèse

ce que disent les textes

« La préparation du doctorat, au sein de l'école doctorale, s'effectue en règle générale en trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de six ans »

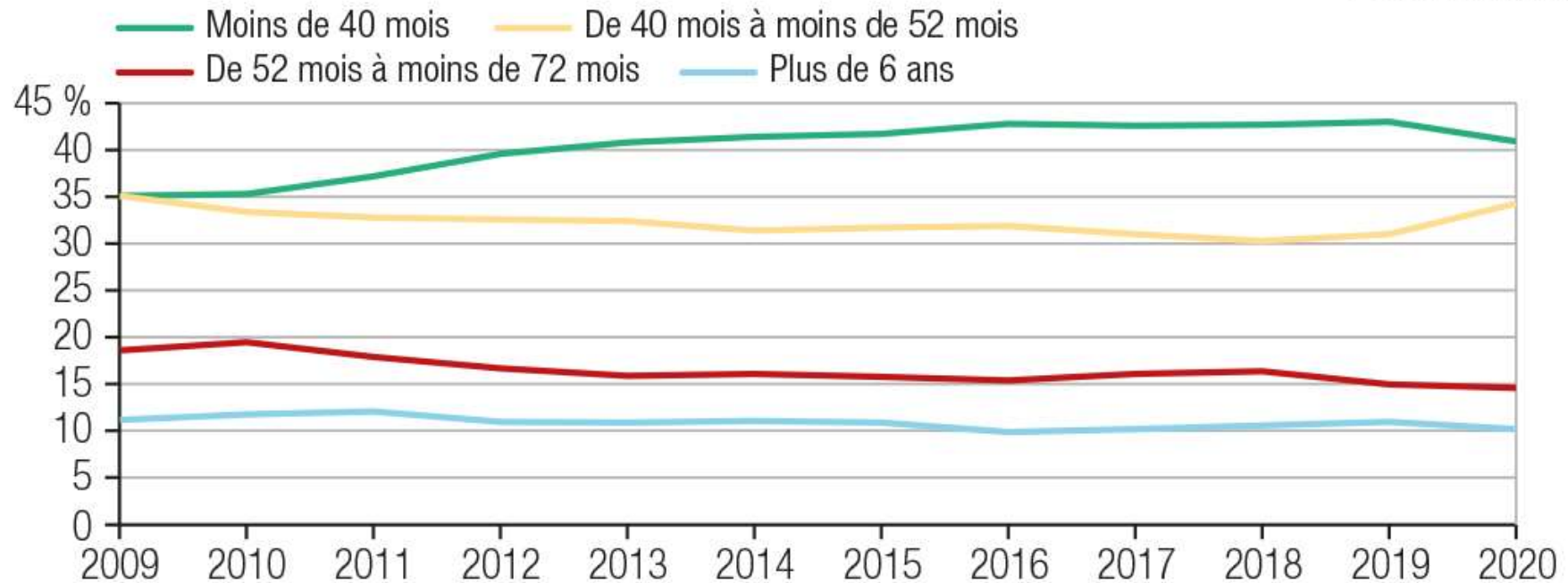
« Des prolongations annuelles peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et après avis du comité de suivi et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant. »

La durée des thèses

41% des thèses soutenues en moins de 40 mois

Évolution de la part des thèses soutenues par intervalle de durée

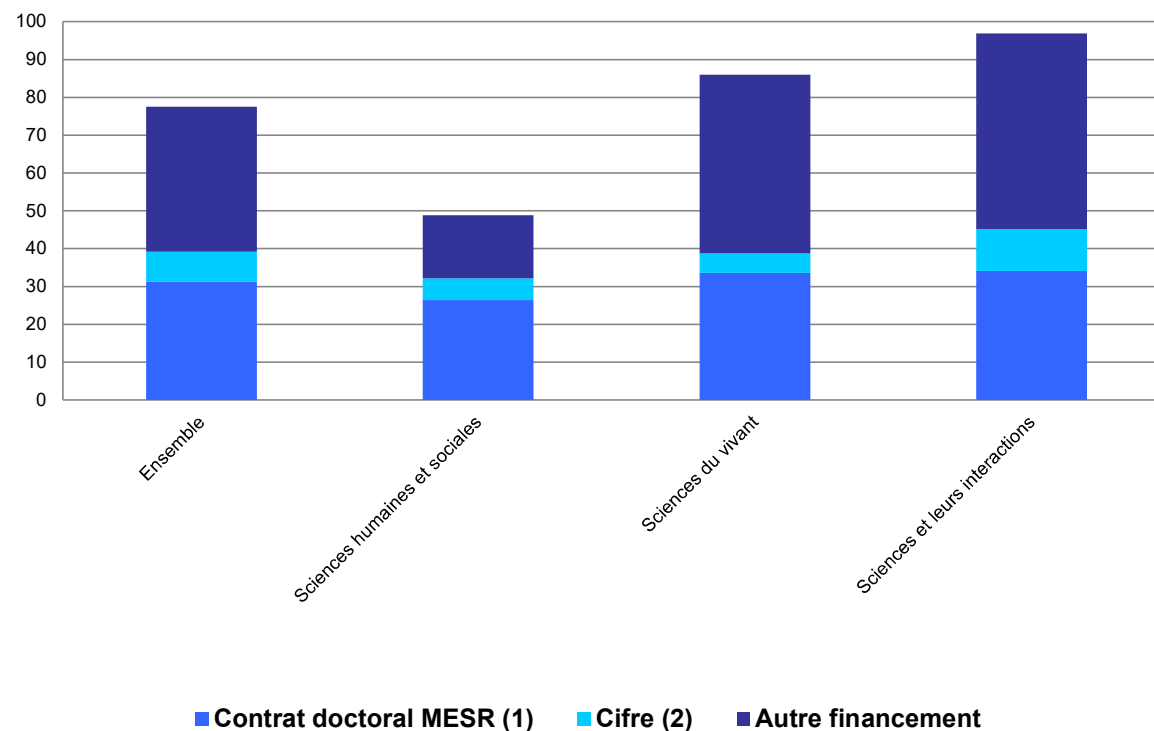
France entière



Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES.

Le financement des doctorants en 2021

Inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2021, en %



Champ : France entière.

Source : SIES-MESR, enquête annuelle auprès des écoles doctorales

Evolution des modes de financement

3/4 des doctorants sont financés en 2021

Le financement des doctorants inscrits en première année de thèse (2009-10 à 2020-21) France entière

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Total des doctorants inscrits en première année de thèse	19 182	18 232	19 031	18 103	17 262	17 158	16 847	16 827	16 039	16 374	16 069
Doctorants dont la situation financière est connue	18 499	17 414	18 227	17 445	16 570	16 475	16 391	16 186	15 360	15 886	15 789
Doctorants bénéficiant d'un financement pour la thèse (hors doctorants exerçant une activité salariée)	12 426	11 605	12 405	12 122	11 894	11 847	11 863	11 748	11 428	11 717	11 708
Part des doctorants financés pour leur thèse (en %)	67,2	66,6	68,1	69,5	71,8	71,9	72,4	72,6	74,4	73,8	74,2
Contrat doctoral MESRI (en %)	31,2	32,5	30,9	31,9	32,0	33,9	33,6	34,0	34,3	34	34,6
Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) (en %)	9,8	9,9	9,9	9,3	9,8	9,4	9,5	10,6	10,2	9,8	10,5
Financement relevant d'un organisme de recherche (en %)	12,2	10,9	11,4	11,2	10,9	10,4	10,3	10,5	10,7	12,3	13,3
Allocations d'une collectivité territoriale (en %)	8,2	8,3	8,1	8,4	7,9	7,9	7,4	7,6	7,3	6,6	6,9
Financement pour doctorants étrangers (en %)	16,4	16,9	16,4	17,1	17,5	17,5	16,1	16,7	15,8	14,6	13,1
Autres financements (en %)	22,3	21,5	23,4	22,2	21,9	20,9	23,1	20,6	21,7	22,7	21,6
Doctorants exerçant une activité salariée non financée pour leur thèse	3 249	3 463	3 545	3 242	2 898	2 812	2 772	2 761	2 644	2 665	2 609
Part des doctorants exerçant une activité salariée	17,6	19,9	19,4	18,6	17,5	17,1	16,9	17,0	17,2	16,8	16,5
Doctorants sans activité rémunérée	2 824	2 346	2 277	2 081	1 778	1 816	1 756	1 677	1 288	1 504	1 472
Part des doctorants sans activité rémunérée (en %)	15,3	13,5	12,5	11,9	10,7	11,0	10,7	10,4	8,4	9,5	9,3

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES.

L'insertion professionnelle des docteurs à 3 ans

un taux d'insertion supérieur à 90 %

TABLEAU 1 - Situation d'emploi par grande discipline des docteurs des promotions 2016 et 2018 trois ans après l'obtention de leur diplôme (en %)

Grande discipline	Taux d'insertion		Taux d'emploi stable		Taux d'emploi de cadre		Taux d'emploi à temps plein	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Ensemble	92,8	92,1	66,5	66,7	95,8	96,1	94,5	95,0
Sciences exactes et applications	94,2	93,7	69,7	70,8	97,9	98,3	97,4	97,5
Sciences du vivant	92,5	92,5	53,2	53,4	95,5	96,0	95,9	96,6
Sciences humaines et humanités	91,7	89,7	70,3	67,0	91,5	90,6	87,7	87,9
Sciences de la société	90,2	89,4	69,9	72,6	94,8	95,8	91,7	93,9

Lecture : parmi les docteurs diplômés en 2016, 92,8 % occupent un emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : MESR-SIES, enquêtes IPDoc 2019 et 2021.

L'insertion professionnelle des docteurs à 3 ans

45% des docteurs dans le secteur académique

TABLEAU 2 - Répartition par grande discipline des docteurs des promotions 2016 et 2018 en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme selon le secteur d'activité (en %)

Grande discipline	Secteur académique		Secteur public hors secteur académique		Secteur privé R&D		Secteur privé hors R&D et secteur académique	
	2016	2018	2016	2018	2016	2018	2016	2018
Ensemble	47,0	44,0	15,2	17,0	19,4	17,8	18,5	21,2
Sciences exactes et applications	41,1	39,6	7,3	8,0	32,1	29,3	19,5	23,1
Sciences du vivant	59,0	49,7	10,1	17,7	15,5	13,1	15,4	19,6
Sciences humaines et humanités	46,8	46,2	34,8	33,3	2,8	4,3	15,6	16,2
Sciences de la société	49,7	48,0	22,2	24,4	3,4	3,5	24,6	24,0

Lecture : 47,0 % des docteurs diplômés en 2016 occupent un emploi dans le secteur académique trois ans après l'obtention de leur diplôme.

Source : MESR-SIES, enquêtes IPDoc 2019 et 2021.

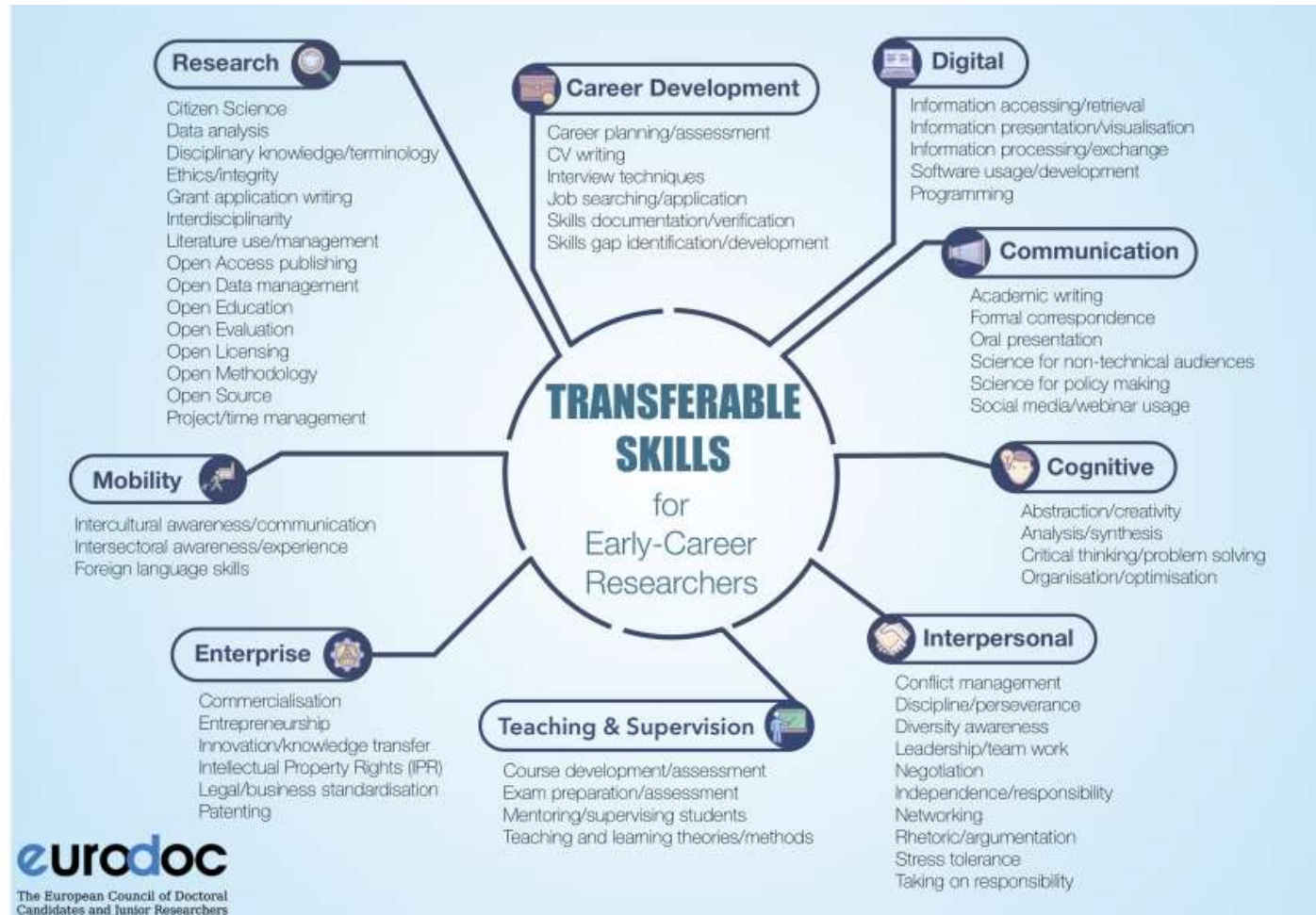
Les compétences d'un docteur (arrêté du 22 février 2019)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038200990/>

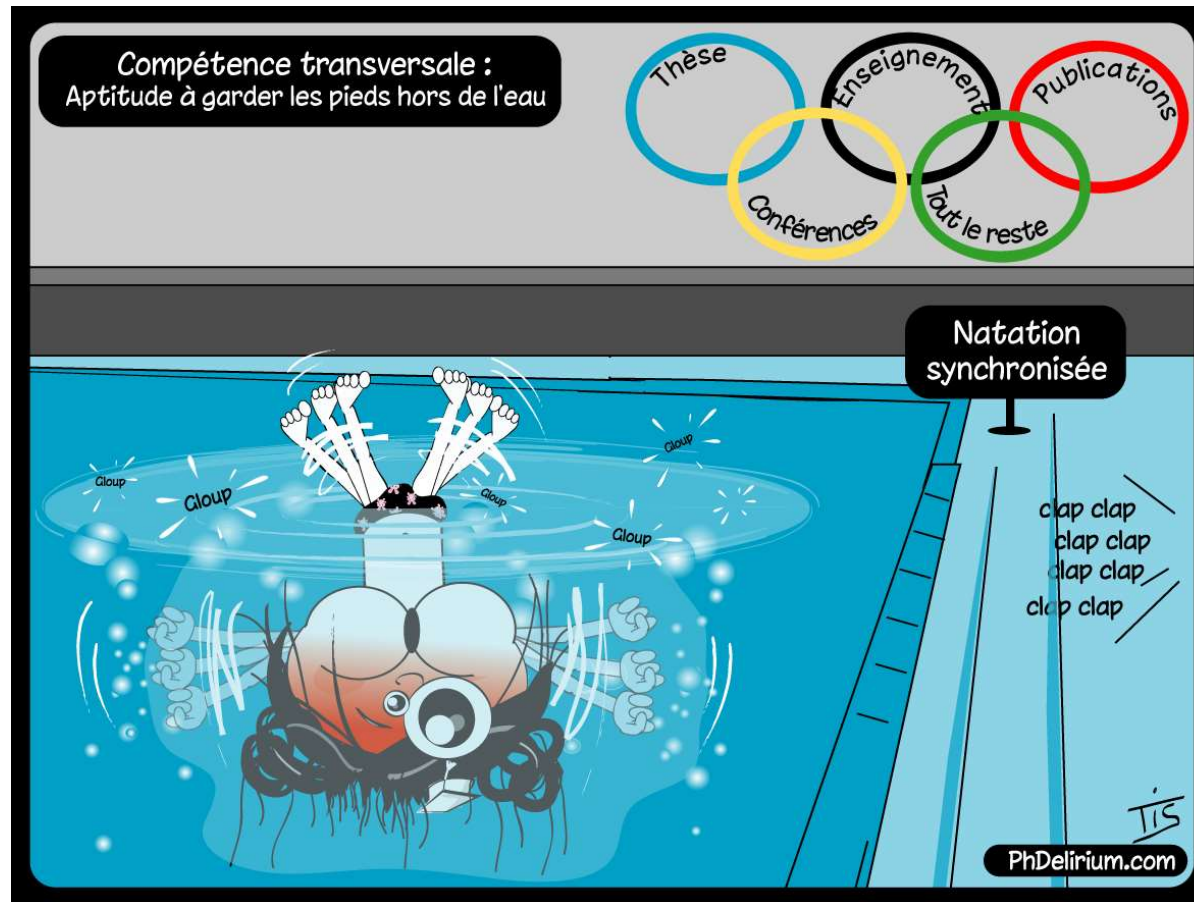
6 blocs de compétences :

1. Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
2. Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
3. Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
4. Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
5. Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
6. Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

Des compétences transversales et transférables



Un exemple de compétence transversale...



Conclusion

Le doctorat, une formation et une expérience professionnelle

*L'institutionnalisation d'un encadrement de plus en plus collectif,
en complément du binôme doctorant-directeur de thèse*

Les Ecoles Doctorales au coeur du dispositif

*Des dispositifs pour mieux valoriser les docteurs, pour accompagner et
faciliter leur insertion professionnelle*

Une préoccupation constante pour améliorer l'attractivité du doctorat